

SUJET & CORRIGÉS



EPREUVE : NOTE DE SYNTHÈSE



Le Concours ingénieur voie externe

Retrouvez toutes nos offres sur www.formaxis.fr



Sommaire

PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE	3
SUJET	4
Document n°1	5
Angers donne un nouvel élan à son combat contre l'alcool, La Gazette n°1877 du 12/03/2007 [page : 70], Blandine Dahéron	
Document n°2	7
Sécurité Risques professionnels : organiser la prévention, La Gazette n°1823 du 30/01/2006 [page : 62], Stéphanie Barioz	
Document n°3	11
Les accidents de travail et les maladies professionnelles des fonctionnaires, Cour des comptes - Rapport public annuel - 22 février 2006.	
Document n°4	15
DOSSIER ACMO, Karine Favro, maître de conférences en droit public à l'UHA, membre du Cerdacc, Céline Hans, service hygiène et sécurité, CDG du Bas-Rhin, http://www.anahs.fr/ .	
Document n°5	27
CDG38 - Service Hygiène et Sécurité - Proposition de Règlement intérieur - 04/2006	
Document n°6	32
Un sixième suicide chez PSA, après ceux de Renault et EDF, met en lumière la question, jusqu'ici taboue, du mal-être en entreprise, par SONYA FAURE, mercredi 18 juillet 2007.	
Document n°7	33
Le risque professionnel et l'invalidité, Caisse des dépôts, 21 avril 2005	
Document n°8	36
La prévention des risques professionnels : hygiène et sécurité au travail, COLLECTION « Les diagnostics de l'emploi territorial », Sabrina Auduberteau et Karine Gavino, 2003	
CORRECTION INDICATIVE	38
NOTE DE SYNTHÈSE	38
PROPOSITIONS	40



Présentation de l'épreuve

Libellé de l'épreuve : Note de synthèse assortie de propositions.

Programme de l'épreuve : Par option

Durée de l'épreuve : Cinq heures

Coefficient : 5

Niveau de difficulté : **

Thématique : Services techniques et sécurité - Sujet transversal aux différentes options

ATTENTION : Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve entraîne l'élimination de la liste d'admissibilité

Sujet

Vous venez de réussir le concours d'ingénieur et prenez en charge un service technique de 25 personnes dans une commune 30 000 habitants. Votre service gère l'ensemble des questions d'ordre technique.

Votre supérieur souhaite mettre en place une politique de sécurité au sein des différents services en adaptant à chacun les modalités.

Il vous demande de lui indiquer quels sont les principaux dispositifs de gestion des risques encourus par les agents des services techniques.

Sur la base de cette synthèse vous devrez lui faire des propositions pour améliorer la sécurité des agents sur la commune.

DOCUMENT N°1 : Angers donne un nouvel élan à son combat contre l'alcool, La Gazette n°1877 du 12/03/2007 [page : 70], Blandine Dahéron

DOCUMENT N°2 : Sécurité Risques professionnels : organiser la prévention, La Gazette n°1823 du 30/01/2006 [page : 62], Stéphanie Barioz

DOCUMENT N°3 : Les accidents de travail et les maladies professionnelles des fonctionnaires, Cour des comptes - Rapport public annuel - 22 février 2006.

DOCUMENT N°4 : DOSSIER ACMO, Karine Favro, maître de conférences en droit public à l'UHA, membre du Cerdacc, Céline Hans, service hygiène et sécurité, CDG du Bas-Rhin, <http://www.anahs.fr/>.

DOCUMENT N°5 : CDG38 – Service Hygiène et Sécurité – Proposition de Règlement intérieur – 04/2006

DOCUMENT N°6 : Un sixième suicide chez PSA, après ceux de Renault et EDF, met en lumière la question, jusqu'ici taboue, du mal-être en entreprise, par SONYA FAURE, mercredi 18 juillet 2007.

DOCUMENT N°7 : Le risque professionnel et l'invalidité, Caisse des dépôts, 21 avril 2005

DOCUMENT N°8 : La prévention des risques professionnels : hygiène et sécurité au travail, COLLECTION « Les diagnostics de l'emploi territorial », Sabrina Auduberteau et Karine Gavino, 2003

DOCUMENT N°1

Angers donne un nouvel élan à son combat contre l'alcool

Une formation obligatoire destinée aux encadrants a été mise en place.

Dans les années 80, la mairie d'Angers (Maine-et-Loire) a lancé un premier plan « alcool », fondé sur des séances d'information collectives et une « vidéo réalisée par des agents. Cette opération était organisée par la médecine du travail. En 1995, un bilan a repéré les limites de l'action, qui s'était depuis étolée. Ainsi, lorsque certains agents ont rechuté, l'alerte n'a pas été donnée tout de suite. Et, malgré les procédures et les outils existants, les cadres ont du mal à trouver la bonne attitude. La mairie a donc choisi de donner un nouvel élan à la démarche.

Objectif : relancer la démarche existante

La mairie a créé un groupe pluridisciplinaire, réunissant le médecin du travail, l'assistante sociale et l'ingénieur sécurité, le personnel d'encadrement et des représentants du personnel. Le groupe a élaboré, en 2001, deux guides : le premier « destiné aux encadrants, le second distribué par ceux-ci à l'ensemble des agents. Par ailleurs, un « arrêté du maire a été réactualisé. Si certains encadrants se sont montrés d'emblée motivés, « d'autres paraissant réticents et peu enclins à aborder la question. La collectivité mène donc une action de formation en 2006-2007, intitulée « l'encadrant et le risque alcool dans son équipe ».

Méthode : une formation obligatoire

« Cette action de prévention collective part du principe que l'encadrant est un acteur clé de la démarche, avec d'autres : médecin du travail, assistante sociale, collègues, famille, organismes extérieurs, réseau relationnel. La formation d'une journée est obligatoire et s'inscrit dans un cycle indispensable du management et de la sécurité », témoigne Sabine Bergeron, responsable du service formation. La mairie est accompagnée par le cabinet spécialisé Ad'Hoc, qui anime les sessions. Dans un premier temps, des notions d'alcoologie sont présentées pour les aider à comprendre la dépendance et à la repérer.

L'autre volet s'attache à la gestion des ressources humaines grâce à des jeux de rôles. « Ces saynètes sont « révélatrices. Jouant le rôle d'un encadrant recevant une personne souffrant d'alcoolisme, j'ai réalisé, après coup, que je n'avais pas prononcé une seule fois le mot « alcool ». Le déni est profond. » Le stage permet de se sentir soutenus par sa « hiérarchie.

Résultat : un réseau d'aide en interne

« Il est très difficile de réaliser un diagnostic d'alcoolisation, reconnaît Marie-Thérèse Blanc, médecin du travail à la ville. Les encadrants ont du mal à discerner leur rôle et on ne peut pas tout leur demander. Un responsable d'équipe n'est ni médecin, ni sauveteur de l'agent en difficulté. Il doit rappeler la loi et le cadre à respecter. Dans certaines situations, il peut lui demander de subir un alcootest. »

La ville souhaite mieux coordonner les informations sur les actions et établir un réseau de soutien au malade alcoolique. Encadrants, médecin du travail, assistante sociale et collègues se réuniront régulièrement, pour aider le malade à « devenir acteur de sa guérison. Il y a quelques années, un groupe d'accompagnement s'est mis en place, « Acomaide » [A comme « aide »]. Ses cinq agents formés à l'écoute servent de relais dans les services.

« On ne connaît pas la réalité chiffrée de l'alcool, mais la mairie souhaite agir sur le terrain, afin de faire évoluer réellement les comportements. L'évaluation de ces changements est difficile à réaliser, car le sujet est « délicat, voire tabou. « Cependant, « on parle plus facilement de l'alcool à la mairie », estime Marie-Thérèse Blanc, qui rappelle que «